

La CAP des secrétaires administratifs s'est tenue ce Jeudi 03 décembre sous la présidence de M. AURIOL

1) PV de la CAP du 11 juin 2009.

Pour des raisons de va et vient du secrétariat lié aux nombreux dossiers à présenter, le PV précédent devra être lifté et mieux refléter la réalité des débats, surtout ceux concernant la nouvelle grille indiciaire. il n'est donc pas approuvé et sera représenté à la prochaine CAP qui aura lieu le 10 juin 2010.

2) Mutations/Détachements

Après un débat contradictoire concernant les mutations détachements pour lesquels plusieurs demandes sont en concurrence, la liste ci-dessous est arrêtée, je rappelle que SUD défend les critères suivants pour l'attribution de demandes :

Priorité aux rapprochements de conjoints,

Priorité aux agents du corps, puis à ceux du ministère désirant muter par rapport aux agents venant d'une autre administration ;

Prise en compte à chaque fois des cas individuels présentant soit une priorité sociale (agents éloignés de leurs lieux de travail etc.) soit un autre aspect (intérêt pour le poste, nouveau départ professionnel)

NOM Prénom	Nouvelle AFFECTATION	Nbre de postes	Nbre de candidat s/origine	Nbre d'agents retenus	Mode d'accès
BELTRAMO Patrice	BNF	2	2	2	Mut
DUBOS Mireille	DAG SPAS assis sociale	2	2	2	détach
GRENADOU Cyril	Dir. Dev. Médias	2	2	2	
HERTAULT M.F.	DRAC Basse Normandie	1	1	1	Mut
MARTIN Marie Lorraine	DRAC Ile de France	1	1	1	Mut.
BALTAZAR Sabine	Ecole d'Archi Montpellier	2	4	2	Mut.
CRENN Anne Marie	ENSAD Paris	1	1	1	Mut.
VOETLING Patrick	Ecol d'archi Strasbourg	1	1	1	Mut.
ESCANDE Isabelle	Ecole d'archi Grenoble	1	1	1	Mut.
FRESSINET Catherine	Ecole archi Montpellier	2	4	2	Mut.
JUMET Eliane	BNF	1	1	1	Détach
KOCH Phippe	DRAC Poitou Charentes	1		1	Détach
MARTIN Valérie	DAG SPAS assis sociale	2	2	2	Détach
MATHIEU Sophie	Versailles	1	1	1	Détach
MOCQ Martine	DRAC Nord pas de Calais	2	2	2	Détach

PARISOT Julien	BNF	2	2	2	Détach
PASCAL Michel	Cluny	1	1	1	Mut.
PENTECÔTE Catherine	Ecole d' Archi Marseille	1	1	1	Détach
PERTHANS Sophie	SDAP Marne	1	1	1	Mut.
ROBERTO Marie Manella	DRAC Limousin	1	1	1	Mut
RONCHI Valérie		1	1	1	Mut.
SKRZAT Catherine	DRAC Auvergne			1	Mut.
VATIN Isabelle	Dir devt Médias	2	2	2	Mut.

En raison du grand nombre de détachements demandés, 5 DRAC devront repositionner des avis de vacances pour le 10 juin 2010, date de la nouvelle CAP de SA.

Promotions

Cette CAP est très lourde en préparation, l'administration avait pour habitude auparavant de nous fournir ses listes d'agents avec le choix des chefs de service ainsi que le choix de l'administration centrale pris à partir des différentes propositions des services, répartis entre trois grands sous classements aux effectifs proches:

DRAC et SDAP

Administration centrale+CNC,

Etablissements publics.

Dans un souci de transparence SUD avait décidé de transmettre l'ensemble de ces listes, initiative qui avait l'avantage de faire connaître à chacun d'entre vous comment il était classé, vos réactions ont d'ailleurs démontré que vous approuviez cette initiative. Nous avons reçu un courrier fort courroucé du secrétaire général du ministère (dégagé du ministère depuis) au SG de SUD accusant le représentant SUD de transgresser son obligation de réserve ; Après examens par les différents services juridiques, il apparaît que cette initiative ne remet pas en cause l'obligation de confidentialité.

Nous avons donc décidé de continuer et même d'étendre cette transparence à l'ensemble des CAP ou nous sommes présents.

Suite à cela la DAG a décidé de ne plus transmettre ces listes aux représentants en CAP

(habitude propre au Ministère), nous considérons que c'est aussi bien ainsi, ça évite la cogestion et contraint les représentants du personnel à faire des propositions qui leur sont propres et qui ne sont pas puisés dans les listes décidées par la DAG ou les services, sur des bases plus objectives.

Je ne peux donc vous les transmettre et je sais que cela va décevoir beaucoup de monde...

Promotions au Tour extérieur – soit de cat C en B – 6 postes pour 1732 promouvables !, Le blocage des carrières et des avancements devient un scandale absolu.

Au vu de la pauvreté des propositions SUD a établi une liste sur trois critères de sélection :

- **Adjointes administratifs principaux de 1^{ère} classe qui n'ont donc plus de possibilité de promotion dans leurs corps,**
 - **Agents âgés de plus de 50 ans, âge où passer des concours commence à être pénible,**
 - **Agents qui effectuent déjà des missions qui devraient être confiés aux catégories B**
 - **Sélectionner les agents de façon équilibrée entre les différents types de service (voir plus haut)**
- En tant que élus représentants, nous n'avons pas à juger des qualités de servir de nos collègues, sauf cas patents.**

Ces critères ont permis après confrontation des listes proposés par l'administration et après débat et lecture de rapports de nombreux agents d'établir la liste suivante :

NOM Prénom	Affectation
BESNARD Michelle	DRAC Champagne Ardennes
BRUNI Annie-France	Cabinet
CAPRION Alain	Ecole d'archi de Nancy
GIORDAN Edwige	Ecole d'art de Nice
FONTAINE Monique	BFS
MONJOLE Yolaine	DRAC réunion

**5)Promotion en classe supérieure (23 postes pour 224 promouvables – soit – de 10%) Attention dans la nouvelle grille, les promotions en CS se feront désormais par concours y compris externes. (voir papier en fin de compte rendu)
-sélection des représentants en CAP restreinte**

**7) Promotion en classe exceptionnelle (11 postes pour 441 promouvables, c'est maigre)
Les critères de sélection se réduisent plus ici, s'agissant d'agents confirmés, à les sélectionner parmi les agents approchant 50 ans ou plus âgés, âges ou passer l'examen professionnel commence à être pénible, en les répartissant entre grands filières et en tenant compte des responsabilités prises dans leurs services.**

NOM Prénom	Affectation
ALPHONSE JOSEPH Marie Louise	DRAC Martinique
BONNEFOUS Marie	DRAC Languedoc Roussillon
CALEMI Anna	SDAP Nice
CARISSANT Marie Denise	BNF
CHAGAAR Guylène	B Traitements
DUCOUSSET Daniele	DRAC Centre
GENOUD Thierry	Ecole d'archi Toulouse
KERAUTRET Alain	DAP
OLIVET Anne	CNC
PASQUELIN Geneviève	DMF
RICHARD Françoise	SDAP

D'autres points ont été examinés : 2 recours pour notation , l'une étant techniquement non recevable mais une solution doit être trouvée pour l'agent concerné, l'autre fera l'objet d'une demande par le président de révision au supérieur hiérarchique.

Le recours contre un refus de congé formation pour raison de surcharge de travail a été retoqué par le président de la CAP, prétextant un accord amiable où l'intéressée a pu prendre des congés durant la période (pourquoi faire alors appel à la CAP?). SUD a protesté contre cette position réactionnaire du président qui oublie ce que veut dire congés formation et nous reviendrons sur ce sujet en CTP Ministériel.

Point sur le nouvel espace indiciaire :

Tout d'abord, il semble que la promesse de mise en place de ces nouvelles grilles certes très imparfaites et suscitant de nombreuses critiques, pour janvier 2010 ne se fera pas en 2010.

Certains futurs retraités ont suspendu leur départ lorsqu'ils étaient bloqués aux derniers grades de leurs corps pour bénéficier du coup de pouce final avant de partir, visiblement on en est à une application de ces textes non en 2010 mais en 2011, ce qui va entraîner que les actifs vont continuer à percevoir des REAT de plus en plus importantes (1200 € en 2009 pour un SACE) mais la REAT ne comptant pas pour la retraite, ceux qui ne pourront attendre ces nouvelles grilles partiront avec un très un très grave déficit de salaire et une perte importante de droits à la retraite.

Par ailleurs le concours de niveau catégorie III, pour l'accès direct en classe sup de cat B pour des emplois exigeant normalement une formation du niveau du [brevet de technicien supérieur](#), du [diplôme des instituts universitaires de technologie](#), ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (deux à 3 ans de scolarité après le baccalauréat), sont clairement une grave remise en question du niveau et de la reconnaissance de ces diplômes. Ces formations sont de fait dévaluées par la fonction publique, auparavant ce niveau correspondait à un A ou au CII , soit à des grilles classées au dessus du B .C'est donc non seulement une dévaluation de ces formations mais encore il s'agit ici d'une dégradation de la situation des agents classés actuellement en CII.

Les durées cumulées de carrière sont de 33 ou 34 ans, ça allonge certes la carrière, mais ne couvre pas le temps nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux complet (+ de 40 ans actuellement) et entérine qu'en fin de carrière les agents seront durant 7 à 10 ans bloqués, aucune réponse n'est en fait apportée à l'allongement du temps de travail imposé par ce gouvernement..

Les débuts de carrière restent ridiculement basses - indice majoré 310 – soit 20 points au dessus du début de la carrière C (290) elle même ridiculement basse car flirtant avec le SMIC, entériner dans une revalorisation cet aspect est une honte pour ce gouvernement qui s'est faire élire sur un mensonge : l'amélioration du pouvoir d'achat, le travailler+ (ça c'est acquis par l'allongement des carrières) pour gagner +.

Au vu de ces quelques points seule une critique féroce de cet arrêté va être fait par SUD Solidaires fonction publique,nous exigeons d'imposer à la fonction publique une date d'arrêt et des décrets d'application contraignant tous les ministères et les autres fonctions publiques dès janvier 2010.

Prochaine CAP prévue le 10 juin 2010

Dominique NOËL représentant SUD CAP SA - 02 31 38 39 96